



decès d'un associé SARL et succession du montant

Par **expeuser**, le **05/02/2024** à **23:29**

Bonjour,
si une SARL a un gérant et un associé,
au décès de l'associé est-ce que la part du montant de l'argent qui appartient à l'associé sur
le compte bancaire de la société (bénéfices de la société)
doit être transférée aux héritiers de l'associé?
merci